



Dossier de presse

Centre Simone Veil

Journée internationale des droits des femmes

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Retour sur des années de luttes qui ont permis la création du Centre Simone Veil et l'intégration de l'IVG dans le parcours de soins des femmes

L'histoire de l'IVG s'est écrite à Nantes. Le 8 mars 2024, la France devient le premier pays au monde à reconnaître dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement, qui relève de la seule appréciation des femmes. Pourtant, la dépénalisation de l'avortement et son intégration dans le parcours de soins des femmes à l'hôpital ont été permises après des décennies de luttes. Retour sur les étapes majeures de l'introduction de l'IVG dans le parcours de soins des femmes à Nantes, pionnière dans ce combat pour le droit des femmes.

Avant l'adoption de la loi Veil, des mobilisations nationales et locales ont marqué l'histoire. Médecins, juges, avocats et militants ont mené un combat décisif pour garantir aux femmes l'accès à l'interruption volontaire de grossesse dans des conditions dignes et sécurisées.

Le premier centre spécialisé ouvre en 1975 à Nantes avec l'aide d'un néphrologue

À Nantes, des collectifs tels que l'antenne locale de [Choisir](#) et l'[Association nationale pour l'étude de l'avortement](#) ont joué un rôle essentiel en sensibilisant l'opinion et en faisant évoluer les mentalités. Face aux résistances institutionnelles, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) et la direction de l'hôpital de Nantes ont dû organiser des concertations pour structurer un centre dédié à l'IVG, malgré l'opposition de certains gynécologues. **Avec l'appui du néphrologue Charles Fontenaille, le premier centre spécialisé voit le jour en avril 1975 à Nantes, au sein des anciennes urgences désaffectées de l'hôpital Saint-Jacques.** L'équipe médicale était majoritairement constituée de généralistes militants. Les débuts ont cependant été semés d'embûches. L'application de la clause de conscience* a limité la participation de nombreux praticiens, tandis que certains chefs anesthésistes refusaient que leurs équipes accompagnent les patientes. De plus, l'accès aux blocs opératoires des services de chirurgie et de gynécologie de l'Hôtel-Dieu leur était refusé. **Les actes se faisaient sous anesthésie locale grâce à la méthode Karman portée et développée par le Dr Christiane Huguet.**

Le statut « centre de planification », étape essentielle pour délivrer aux patientes des moyens de contraception

Après des mouvements de grève, le centre obtient l'agrément « centre de planification » en 1978 et est désormais autorisé à proposer des moyens de contraception à ses patientes. Eloignés de toute idéologie, l'objectif des médecins de l'époque était clair : donner le droit aux femmes d'avorter dans des conditions médicales sécurisées.

Il faudra attendre 1984 pour qu'un service de gynécologie accepte qu'une vacation d'une demi-journée avec mise à disposition d'une salle d'opération et d'anesthésistes permettent enfin de pratiquer certaines IVG sous anesthésie générale. **Le Centre de Nantes va être l'un des premiers expérimentateurs de l'IVG médicamenteuse.**

La confrontation des médecins aux conséquences désastreuses des infections sexuellement transmissibles va amener l'équipe à **mettre en place une politique de dépistage systématique pour les populations à risques, principalement mais non exclusivement les jeunes femmes âgées de 14 ans à 30 ans et leurs partenaires.**

Très tôt des demandes de vasectomies par des conjoints de patientes vont amener des médecins à se former dans la plus grande discrétion à ce geste chirurgical léger. Le travail rigoureux d'une partie de l'équipe spécialisée (conseil, accompagnement, pratique) va permettre de développer cette pratique et aboutir à la publication dans le « Journal de Chirurgie » de l'analyse de 1400 vasectomies pratiquées au centre qui va devenir une référence nationale pour cette prise en charge.

L'intégration de l'IVG dans le parcours de soins des femmes à l'hôpital

En 2004, le centre est transféré à l'HME (Hôpital-mère-enfant), proche de l'Hôtel-Dieu. Simone Veil donne son accord pour donner son nom au centre qu'elle inaugure en personne le 8 mars 2006. Dix ans plus tard, en 2016, il intègre le service de gynécologie-obstétrique du CHU de Nantes dans le cadre du projet médical du Pr Norbert Winer : l'IVG devient un soin intégré dans le parcours gynécologique des femmes.



Equipe du Centre Simone Veil

L'IVG devient un soin gynécologique, l'accès au plateau technique (sous anesthésie générale) est facilité et la formation des professionnels structurée et élargie, notamment aux internes de médecine et autres étudiants (IDE**, sages-femmes, conseillères conjugales...). La Dre Solène Vigoureux, gynécologue est recrutée pour la délégation médicale et la coordination est confiée au Dr Tifen Bazin. **Le centre devient en plus un lieu de formation et de promotion des différentes méthodes d'IVG et de contraception avec l'ajout d'une dimension de recherche universitaire.** L'ensemble des professionnels du centre ont une activité mixte, ce qui renforce la **dimension de prévention en santé sexuelle du Centre Simone Veil.**

A l'avant-garde, le Centre Simone Veil de Nantes s'inscrit pleinement dans les évolutions sociétales avec des professionnels activistes du soin pour accompagner et renforcer l'accès à l'IVG aux femmes via :

- La promotion de la méthode médicamenteuse ;
- La signature d'une convention avec les médecins et sages-femmes pour l'accès en ville ;
- La signature d'une convention avec les cliniques pour la réalisation d'IVG ;
- La pratique de l'IVG instrumentale par les sages-femmes ;
- Le développement de la vasectomie.

*La clause de conscience reconnue aux médecins est la faculté de refuser de pratiquer un acte médical ou de concourir à un acte qui, bien qu'autorisé par la loi, est contraire à leurs convictions personnelles ou professionnelles.

**Infirmière diplômée d'État

***pétition parue le 5 avril 1971 dans Le Nouvel Observateur, appelant à la légalisation de l'avortement en France signée par 343 femmes dont Catherine Deneuve, Agnès Varda, Marguerite Duras, Jeanne Moreau, Françoise Sagan, Delphine Seyrig et Gisèle Halimi.

L'éclairage d'un médecin initiateur du centre nantais

« Ces combats ont pu être menés grâce au travail rigoureux, collectif, et solidaire de l'ensemble du personnel hospitalier. Après 25 ans de lutte le Centre et son équipe ont pu bénéficier d'une vraie reconnaissance avec son déplacement dans l'hôpital Mère-Enfant, à proximité des services de soutien et à son appellation Centre Simone Veil avec la visite de Madame Veil à cette occasion. »

Dr Alain Bourmeau, Médecin généraliste

Le Centre Simone Veil aujourd'hui

Le Centre Simone Veil accueille le public du lundi au vendredi pour deux types de consultations :

- Des consultations sur place : demande d'IVG, contrôle post IVG selon prescription médicale (contrôle ou pose DIU, contrôle hématométrie, échographie post IVG, test de grossesse), conseils pour la contraception, dépistages de MST, vasectomie...
- Des consultations téléphoniques : contrôle post IVG, contraception (1^{ère} demande, contraception d'urgence, suivi contraception...)

Le Centre Simone Veil est un service du CHU de Nantes qui comprend le centre de santé sexuelle et le centre d'interruption volontaire de grossesse. Il est composé d'une équipe **pluridisciplinaire** composée de médecins, sages-femmes, infirmières, conseillères conjugales et familiales, assistante sociale dont le rôle est autant d'informer sur les questions de sexualité et de contraception que de pratiquer les interruptions volontaires de grossesse ou dépister les infections sexuellement transmissibles. Il accueille des femmes, des couples et de nombreux adolescents dans le cadre de consultations médicales, d'entretiens tout en préservant la confidentialité.

Le centre intervient également dans le cadre d'actions collectives d'information et de prévention en dehors de sa structure auprès d'établissements scolaires notamment.

Le Centre porte une ambition d'avant-garde des projets d'avenir et assure son rôle de garant de l'accès à l'IVG pour tous, partout et tout le temps. Au-delà de son activité d'accueil des femmes, **il joue un rôle majeur sur son territoire et porte aujourd'hui plus de 40 conventions avec des cliniques, médecins et sages-femmes en libéral, pour l'accès de l'IVG en ville.**

L'éclairage de la responsable médicale du Centre Simone Veil

« Je pense que cela évolue dans le bon sens en France mais ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Donc il faut continuer à se battre parce que le respect du droit des femmes, ce n'est pas seulement un jour dans l'année. Il est essentiel que le CSV continue à vivre. A Nantes, depuis 2022, nos sages-femmes peuvent pratiquer les IVG instrumentales, ce qui n'est pas encore le cas partout. Cette évolution de la loi doit permettre l'accès aux IVG à plus de femmes sur le territoire. Ici, on a toujours participé à toutes les évolutions des législateurs, avec une intention d'amélioration continue. Mais il faut rester vigilants. »

Dr Tifen Bazin, Médecin coordinateur, Centre Simone Veil, CHU de Nantes

Organisation du Centre Simone Veil

Chef de service

Pr Norbert Winer

Responsables médicaux

Dr Solène Vigoureux et Dr Tifen Bazin

Sage-femme responsable de l'unité

Virginie Badon

Repères historiques

- 19 décembre 1967 : légalisation de la contraception
- 5 avril 1971 : manifeste des 343*
- 11 octobre 1972 : procès de Bobigny
- 17 janvier 1975 : loi Veil qui dépénalise l'avortement
- 27 janvier 1993 : entraver l'accès à l'avortement est un délit
- 17 décembre 2012 : l'avortement est remboursé est 100%
- 2 mars 2022 : extension du délai légal pour avorter
- Décret du 23 avril 2024 : les sages-femmes peuvent pratiquer l'IVG instrumentale au sein des établissements de santé dans les mêmes conditions de sécurité que celles appliquées aux médecins
- 8 mars 2024 : la France devient le premier pays au monde à reconnaître dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement, qui relève de la seule appréciation des femmes

Ressources & contact

[Accéder aux visuels](#)

[En savoir plus sur le Centre Simone Veil](#)

Contact presse

Zakaria Gambert

zakaria.gambert@chu-nantes.fr

07 77 25 95 47

